

Ambition bio 2027 : une ambition maintenue, une méthode renouvelée

publié le 4 juillet 2024 – intranet du MASA

Lancé le 24 avril dernier, le programme Ambition bio 2027, construit avec tous les acteurs concernés, a pour objectifs de stimuler la demande, consolider et développer les filières ; et accompagner les opérateurs face aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Noémie Rouanet, adjointe à la cheffe du bureau qualité (BQ) à la DGPE, et Léa de Martini, chargée de mission agriculture biologique au BQ, nous en présentent les grandes lignes.

Pouvez-vous nous présenter brièvement le [programme Ambition bio 2027 \(PAB\)](#) ? Quelles sont ses nouveautés par rapport au plan précédent ?

NR : C'est avant tout un programme qui s'inscrit dans une continuité, dans la mesure où ces **programmes quinquennaux** existent depuis une quinzaine d'années. Ce n'est donc pas quelque chose de totalement nouveau, mais plutôt le **renouvellement d'un engagement envers le bio**, avec l'ambition de le consolider et le développer.

Il faut préciser que ce programme s'inscrit dans un contexte de crise. Après une belle phase de croissance, la filière bio fait face, depuis deux-trois ans, à une chute de la consommation suivie d'un palier.

C'est dans ce contexte particulier que le ministère a voulu rassembler tous les acteurs et leur permettre de se projeter dans un avenir plus lointain. L'objectif est de créer **une feuille de route commune** et **une ambition partagée** afin de mettre en place de nouveaux leviers de croissance.



Le PAB 2027 permet à la fois d'identifier des actions en réponse directe au contexte actuel pour consolider le secteur, mais aussi de définir des actions structurantes pour le développer.

Ces actions sont en cohérence avec un double objectif :

- atteindre **18 %** de surface agricole utilisée (SAU) en bio d'ici 2027, tel qu'inscrit dans le [Plan Stratégique National](#) de la PAC,
- et atteindre **25%** de SAU en bio à l'échelle européenne d'ici 2030, conformément à la stratégie « de la ferme à la fourchette ».

LM : Concrètement, cela a abouti à un plan d'actions avec des mesures co-construites avec tous les acteurs. Ce nouveau plan s'accompagne **d'un pilotage centralisé**, avec des indicateurs et des objectifs précis, ce qui va le rendre pleinement opérationnel et améliorera le suivi de la réalisation des actions dans la durée.

NR : En effet, il y aura des comités de pilotage, une gouvernance plus claire, y compris territoriale, des indicateurs, etc. La volonté est de faire vivre ce programme jusqu'en 2027, en le rendant très concret et ciblé.

LM : Ce sera l'occasion d'avoir des rendez-vous réguliers avec tous les acteurs de la filière, dans l'objectif de fédérer pour atteindre des ambitions communes et partagées.

Quels sont ses grands axes et les principales actions envisagées ?

NR : Le plan se présente en trois grands axes, déclinés en 27 actions.

Le **premier** de ces axes vise à stimuler la demande et renforcer la confiance des consommateurs.

Pour cela, il faut mieux faire connaître les atouts de l'agriculture biologique et les mettre en avant afin de renforcer la demande en produits bio.

C'est pourquoi **la communication** va être renforcée, notamment avec la campagne [Bioréflexe](#), conduite par [l'Agence Bio](#) en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière bio et les interprofessions.

LM : Il s'agit à la fois de mieux connaître les consommateurs de produits bio pour développer les ventes et renforcer l'approvisionnement en bio dans tous les lieux de commercialisation : la distribution, la restauration commerciale et collective.

Cette volonté de stimuler la demande s'articule, par exemple, avec la loi [EGAlim](#) et la [Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat \(SNANC\)](#).

Connaître, communiquer, stimuler, pour résumer !



NR : Le **deuxième axe**, plus **économique**, concentre 11 des 27 actions. Il est centré sur la consolidation et le développement de filières bio dans les territoires. Il est essentiel de bien connaître les filières, notamment via des données économiques précises, et de les aider à se structurer et s'adapter aux fluctuations économiques. Cela passe aussi par un renforcement du bio dans l'offre de formation dans l'enseignement agricole, tant dans la formation initiale que continue.

LM : Le travail des **services déconcentrés sur le terrain** nous est particulièrement précieux dans ce domaine, ainsi que celui des Chambres d'agriculture.

Pour les données économiques, les observatoires économiques de l'Agence Bio et de FranceAgriMer sont essentiels.

NR : Enfin, le **troisième axe** concerne l'accompagnement **des opérateurs de la filière bio** face aux défis sociétaux et environnementaux.

En premier lieu, il est important d'avoir un espace d'échange privilégié pour anticiper les évolutions à venir.

Il s'agit aussi de promouvoir la recherche et d'en diffuser les résultats auprès des acteurs notamment sur le sujet du changement climatique, et de répondre à des

enjeux comme l'augmentation des risques de contamination, qu'il faut savoir gérer, ou la fertilisation, qu'il faut améliorer.

LM : Pour cela, nous nous appuyons sur de multiples outils comme les stratégies **Ecophyto** mais aussi sur le **CASDAR** (instrument financier du programme national de développement agricole et rural), les Instituts techniques comme **l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques** (ITAB) et **l'Institut national de l'origine et de la qualité** (INAO), les événements et salons dédiés au bio comme « Tech&Bio », ou encore les appels à projets issus de France 2030, de la Planification écologique ou du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA).

Comment avez-vous travaillé avec les autres partenaires du programme ?

NR : Le Programme Ambition bio 2027 est le fruit d'une **co-construction**.

C'est à dire beaucoup d'échanges, de consultations, de comités de pilotage et de groupes de travail pendant un an.

Nous avons travaillé en interne avec d'autres bureaux de la DGPE, avec la DGAL et la DGER, avec les services déconcentrés du ministère car ce plan a une déclinaison territoriale, et avec les opérateurs du ministère que sont l'Agence bio, l'INAO, FranceAgriMer.

Et aussi avec de nombreux partenaires : les ministères chargés de l'Écologie, de la Santé, des Outre-mer, la DGCCRF et la DGAMPA, les syndicats et fédérations, la distribution, les interprofessions, les instituts de recherche et bien d'autres ont apporté leur expertise.

LM : Notre défi a été de faire émerger **un projet commun** à moyen terme dans un contexte conjoncturel difficile. Nous avons rencontré au départ du scepticisme, puis nous avons pu nous mettre collectivement d'accord sur des priorités et nous rassembler autour de ce programme. Nous avons abouti à un projet fédérateur, avec des actions à réaliser d'ici 2027, partagées par tous.



Quel est le calendrier de sa mise en place, et où en êtes-vous aujourd'hui ?

NR : Nous en sommes actuellement au lancement de la phase opérationnelle. Concrètement, nous nous remettons tous autour de la table pour identifier des pilotes, présenter les échéanciers concrets, préciser les accompagnements et le pilotage prévus. L'important est de faire vivre ce programme !

Le bureau de la qualité, au sein du service compétitivité et performance environnementale de la DGPE

Le BQ est chargé de la politique de **valorisation des produits agricoles et agroalimentaires** à travers les **signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine** : Agriculture biologique (AB), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), Label Rouge, certification environnementale (HVE), mentions valorisantes (fermier, montagne, produits pays) et certification de conformité produit (CCP).

L'équipe :

Isabelle Ouillon, cheffe du bureau

Noémie Rouanet, adjointe à la cheffe du bureau

Léa de Martini, chargée de mission agriculture biologique

Julien Lecocq, chargé de mission certification environnementale

Alicia Rouge, chargée de mission certification environnementale

Frédérique Feillet, chargée de mission AOP

<https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/ambition-bio-2027-une-ambition-maintenue-une-methode-renovee-a25112.html>

Gaspard Formery, chargé de mission IGP

Daniele Costa De Andrada, chargé de mission Label Rouge, CCP, contrôles des SIQO et tutelle INAO